



# PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ

Présenté par Télé Inter-Rives pour  
les stations de télévision locale  
CIMT et CHAU



**CIMT/CHAU**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Renseignements généraux .....</b>	<b>2</b>
<b>Sommaire du plan .....</b>	<b>3</b>
Prise en compte des principes de la Loi canadienne sur l'accessibilité .....	3
<b>Obligations de TIR .....</b>	<b>4</b>
<b>Domaines prioritaires.....</b>	<b>5</b>
L'emploi.....	5
L'environnement bâti .....	5
Le contenu télévisuel .....	6
Les communications .....	6
<b>Annexe – Bilan des mesures actuelles et futures .....</b>	<b>8</b>

---

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Télé Inter-Rives ltée, propriétaire des stations de télévision CIMT et CHAU affiliées au réseau TVA, produit et diffuse des nouvelles locales ainsi que des manchettes tous les jours de la semaine pour informer les citoyens sur les événements qui les préoccupent. CIMT et CHAU, toujours soucieuses de refléter les besoins et les préoccupations de leurs auditeurs, présentent aussi quotidiennement des messages d'information gratuits (nouvelles communautaires) traitant des nombreuses activités organisées par des centaines d'organismes bénévoles de leur milieu.

Le territoire de diffusion des deux stations comprend la région de Rivière-du-Loup, Témiscouata, les Basques et Kamouraska (KRTB), Charlevoix, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, la Vallée de la Matapédia ainsi que la province du Nouveau-Brunswick qui compte 235 000 francophones.

En 2024, TIR publie ainsi son premier rapport en lien avec la Loi canadienne sur l'accessibilité. Notez que dans le but d'alléger le texte du présent ouvrage, l'acronyme TIR, pour Télé Inter-Rives ltée, désignera en tout temps les deux stations, sauf lorsqu'une particularité d'une station devra être soulignée.

### Rétroaction

Afin d'améliorer l'accessibilité à ses services et conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et au *Règlement concernant les exigences en matière de rapport sur l'accessibilité*, TIR est à l'écoute du public vivant avec un handicap et invite les personnes qui le désirent à lui communiquer leurs commentaires sur le sujet.

### Soumettre une rétroaction

TIR propose les modes de communication suivants aux personnes qui désirent lui soumettre une rétroaction :

- Un formulaire en ligne : <https://www.cimtchau.ca/formulaire-accessibilite>
- Une adresse courriel : [accessibilite@teleinterrives.com](mailto:accessibilite@teleinterrives.com)
- Un numéro de téléphone : 418 364-3345

Les rétroactions sont reçues par Pierre Harvey, directeur de Télé Inter-Rives ltée et seront mentionnées dans les rapports d'étape publiés par TIR.

### Anonymat

La rétroaction peut être soumise de façon anonyme. Afin de soumettre une rétroaction anonyme en utilisant le formulaire en ligne, la personne peut cocher la case à cet effet ou omettre de compléter les champs concernant les informations personnelles.

---

## Obtenir une copie du processus de rétroaction dans un format adapté

La personne peut faire la demande de format adapté en utilisant le formulaire en ligne, l'adresse courriel ou le numéro de téléphone ci-dessus. Elle fournit les renseignements permettant de communiquer avec elle.

TIR met à la disposition du public les formats suivants : Caractères ordinaires, gros caractères, braille, format audio, format papier, format électronique ou autres formats convenus.

## SOMMAIRE DU PLAN

TIR s'engage à favoriser activement l'accès et la pleine participation des personnes handicapées à ses diverses activités, qu'il s'agisse des employés, des partenaires ou encore des téléspectateurs de l'entreprise. Pour ce faire, elle relate, dans le présent plan sur l'accessibilité, les actions qui ont été mises en place ou le seront 5 prochainement en ce qui a trait à la détermination, l'élimination et la prévention des obstacles auxquels sont ou pourraient être confrontées les personnes qui présentent un handicap.

Après de ses téléspectateurs, TIR s'engage notamment à :

- Améliorer l'accessibilité de ses plateformes Web ;
- Assurer une grande accessibilité au studio d'enregistrement et autres espaces publics de ses immeubles ;
- Demeurer à l'affût des meilleures pratiques en matière d'accessibilité et d'inclusivité.

Après de ses employés, TIR s'engage à offrir un milieu de travail inclusif et diversifié qui favorise l'embauche, l'accueil et le soutien d'employés vivant avec des limitations fonctionnelles.

## Prise en compte des principes de la Loi canadienne sur l'accessibilité

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* destinée à faire du Canada un pays sans obstacle pour les personnes en situation de handicap d'ici 2040, reconnaît sept principes clés, dont TIR a tenu compte dans la préparation de son plan sur l'accessibilité :

- a) Le droit de tous d'être traitée avec dignité ;
- b) Le droit de tous à l'égalité des chances d'épanouissement ;
- c) Le droit de tous à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société ;
- d) Le droit de tous à l'autonomie décisionnelle, avec ou sans aide ;

- e) La prise en compte des handicaps et des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation qui y sont associées dans l'élaboration des politiques, programmes, services et structures ;
- f) La participation des personnes handicapées à l'élaboration et la conception des politiques, des programmes, des services et des structures ;
- g) L'atteinte du niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit pour les personnes handicapées par l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité.

## OBLIGATIONS DE TIR

TIR est encadrée par la *Loi sur la radiodiffusion* et la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Ses stations sont ainsi soumises à des conditions de licence détaillées et font l'objet d'une surveillance et d'un examen régulier par le CRTC.

Puisque les stations de TIR sont membres du Conseil canadien des normes de la radiotélévision, elles doivent également se conformer à plusieurs codes de conduite, dont le *Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs*, le *Code de déontologie journalistique de l'Association des services de nouvelles numériques et radiotélévisées du Canada* et le *Code sur la représentation équitable*. Ces codes encadrent notamment la représentation à l'écran des communautés et des individus, dont les personnes en situation de handicap, étant donné les effets sociaux négatifs qui peuvent en découler. Ils encouragent l'utilisation de contenus qui ne sont pas stéréotypés, stigmatisants ou dégradants.

TIR est aussi assujettie à plusieurs lois et règlements provinciaux et fédéraux qui assurent notamment la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap au sein de la société, tels que la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

---

## DOMAINES PRIORITAIRES

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* identifie plusieurs domaines d'actions prioritaires pour lesquelles les organisations doivent veiller à la reconnaissance et à l'élimination des obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse par exemple de leurs employés, de leurs téléspectateurs ou encore de toute autre personne avec qui elles sont en contact.

### **L'EMPLOI**

#### **L'intégration et le maintien en emploi des employés en situation de handicap.**

TIR favorise l'inclusion dans tous les secteurs de l'organisation et durant toutes les étapes des processus liés à l'emploi. Pour ce faire, elle sensibilise régulièrement les gestionnaires à l'importance de prendre leurs décisions relatives à l'embauche et à la promotion de leurs employés en se fondant uniquement sur les qualifications, les aptitudes et le rendement des individus, sans égard à leurs caractéristiques propres, à moins qu'elles n'empêchent la réalisation des tâches reliées aux postes. TIR sensibilise également les gestionnaires à l'existence de biais inconscients qui peuvent affecter leurs décisions en matière d'emploi.

TIR s'assure par ailleurs du maintien d'un milieu de travail où tous les employés sont en mesure de réaliser leur plein potentiel. Lors de l'embauche d'une personne en situation de handicap ou advenant qu'une personne déjà à l'emploi devienne handicapée, les responsables des ressources humaines de TIR identifient avec elle ses besoins particuliers concernant l'organisation du travail et l'aménagement de son espace de travail. Les adaptations nécessaires sont alors mises en place afin de lui assurer un environnement de travail fonctionnel et sécuritaire.

#### **L'écoute et la sensibilisation du personnel aux enjeux d'accessibilité**

Il est primordial pour TIR que ses employés soient traités avec respect et ne soient pas victimes de discrimination dans le cadre de leur emploi. TIR est par ailleurs consciente qu'elle doit veiller à ce que les voix de ses employés issus de communautés historiquement marginalisées soient entendues au sein des organisations.

Enfin, TIR souhaite également mieux informer ses employés sur les initiatives adoptées pour favoriser un milieu de travail toujours plus inclusif.

### **L'ENVIRONNEMENT BÂTI**

#### **L'accessibilité des immeubles principaux de TIR**

TIR a procédé à l'analyse détaillée de l'accessibilité de ses édifices principaux situés à Rivière-du-Loup et Carleton-sur-Mer. Consciente de l'âge des immeubles et très au fait que les normes

---

d'accessibilité étaient bien différentes de celles qui s'imposent de nos jours, des changements considérables ont depuis été apportés à ces bâtiments afin de les rendre plus accessibles aux employés et aux visiteurs.

À l'heure actuelle, une personne à mobilité réduite peut accéder aux locaux et s'y déplacer de façon autonome grâce notamment à la présence d'un ascenseur à Carleton (CHAU). De même, toute personne en situation de handicap peut également demander l'aide ou l'accompagnement d'un préposé à l'accueil afin de faciliter ses déplacements dans les édifices.

## **L'accessibilité du studio de production**

Le studio de production de TIR est entièrement accessible aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Il comprend entre autres, des espaces sécuritaires pour accueillir les personnes en fauteuil roulant dans le champ des caméras et en dehors, et leur aménagement peut faire l'objet d'adaptations pour favoriser la pleine participation de tous.

## **LE CONTENU TÉLÉVISUEL**

### **L'offre de sous-titrage**

TIR s'assure de l'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes des contenus de ses stations et de ses chaînes grâce au sous-titrage. Elle offre systématiquement le sous-titrage codé de toutes ses émissions, de la publicité et des messages de commandite et de promotion, permettant ainsi aux téléspectateurs de profiter pleinement de l'intégralité des contenus diffusés.

TIR se conforme à toutes les normes de qualité du sous-titrage codé de langue française développées par le CRTC. À l'heure actuelle, TIR vise un taux de précision des sous-titres offerts de 100 % pour ses émissions présentées localement. TIR travaille constamment à l'amélioration de ses processus afin d'obtenir la plus grande exactitude possible dans les sous-titres et d'offrir à ses téléspectateurs une expérience télévisuelle de grande qualité. Dans cette optique, un système de surveillance a été mis en place pour vérifier le bon fonctionnement du sous-titrage codé. Chaque année, TIR produit également un rapport de diffusion pour l'ensemble des stations et y aborde ces enjeux.

## **LES COMMUNICATIONS**

### **L'accessibilité des communications en ligne de TIR**

En ce qui a trait à ses publications et autres communications sur Internet, TIR est largement dépendante des mesures d'accessibilité mises en place par les plateformes elles-mêmes. Elle souhaite malgré tout faire sa part et explorera les différentes options qui s'offrent à elles et leur faisabilité afin de bonifier l'accessibilité des contenus qu'elle partage sur les réseaux sociaux, notamment par l'ajout de sous-titres automatisés à ses vidéos, selon les technologies disponibles.

---

## **L'accessibilité des évènements publics**

Enfin, TIR tient également compte des enjeux d'accessibilité dans le cadre de l'organisation de ses évènements publics. Lors de conférence de presse, par exemple, ou d'évènements publics spéciaux, TIR s'assure toujours de sélectionner des lieux qui sont exempts d'obstacles pour les personnes en situation de handicap qui souhaiteraient y assister. Au besoin, elle met également en place les accommodements nécessaires pour assurer la pleine participation de ces dernières.

## ANNEXE – BILAN DES MESURES ACTUELLES ET FUTURES

Enjeux	Mesures	Statut et échéancier
<b>Accessibilité des contenus télévisuels</b>	Offre du sous-titrage codé pour l'ensemble des contenus diffusés par les stations	En continu
	Offre d'une description sonore pour les graphiques et les éléments textuels importants des émissions de nouvelles	En continu
<b>Représentativité des contenus télévisuels</b>	Diffusion de contenus de nouvelles locales qui témoignent des réalités des personnes en situation de handicap	En continu
	Mise en valeur du travail d'organismes partenaires des personnes en situation de handicap dans le cadre de bulletin de nouvelles locales	En continu
	Évaluation et surveillance de la qualité des contenus et de la représentation faite des personnes en situation de handicap à l'écran	En développement

Enjeux	Mesures	Statut et échéancier
<b>Sensibilisation du personnel aux enjeux d'accessibilité</b>	Sensibilisation des gestionnaires à l'importance de l'inclusion et l'existence de biais inconscients dans le cadre de leurs décisions relatives à l'embauche et la promotion de leurs employés	En développement
<b>Intégration et maintien en emploi des employés en situation de handicap</b>	Accompagnement par le département des ressources humaines de TIR des employés en situation de handicap et adaptation de l'environnement de travail et des équipements, au besoin	En continu
<b>Aide et soutien offerts aux employés en situation de handicap</b>	Offre à tous les employés, dont ceux en situation de handicap, d'outils et de ressources d'aide à la santé physique, psychologique, financière et sociale dans le cadre du Programme santé et mieux-être.	À venir

Enjeux	Mesures	Statut et échéancier
<b>Accessibilité des édifices</b>	Maintien de l'accessibilité des immeubles de TIR	En continu
	Présence et entretien de l'ascenseurs dans l'immeuble de Carleton (CHAU)	En continu
<b>Accessibilité du studio de production</b>	Aménagement adapté du studio et disponibilité d'espaces sécuritaires pour les personnes en fauteuil roulant	En continu
<b>Accessibilité des communications en ligne</b>	Exploration des technologies disponibles pour les contenus vidéos diffusés sur les réseaux sociaux	À moyen terme
<b>Accessibilité des évènements publics</b>	Prise en compte de l'accessibilité des lieux dans le cadre de l'organisation des évènements et sélection exclusive de lieux accessibles	En continu